



OBJET : FINANCES : INDEMNISATION D'UN TIERS VICTIME DE DOMMAGES MATERIELS

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, LE QUATORZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2024

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Christian BLANCHARD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : René GRANGE à Marie-Christine BERTHOLLET - Thierry PONCHON à Cyril D'IPPOLITO - Corinne CHEVRON à Maryvonne MOUNIER - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Mickaël HATRON à David BOURKAIB - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Gérard HAEGY à Christine MONTAGNY - Yves GORD à Christian BLANCHARD.

Absente excusée : Aline CIZERON

Secrétaire élu pour la session : Michel FAURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le 8 janvier 2024, Madame GRANGE Martine, résidant à GRÉZIEU-LE-MARCHÉ a adressé un courrier à l'attention de Monsieur le maire pour lui signaler que lors de son passage à vélo le 27 décembre 2023, avenue de la gare, elle a chuté à cause d'un trou important sur la chaussée. Son vélo électrique a subi un certain nombre de dégâts.

Considérant que la responsabilité de la collectivité est susceptible d'être engagée à l'égard de cet usager notamment par le défaut d'entretien de l'ouvrage public et qu'un lien de causalité peut être établi entre le dommage et l'activité de la collectivité ;

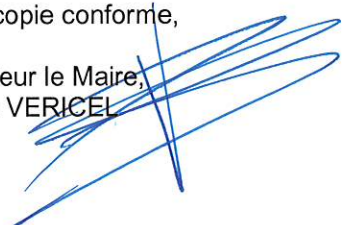
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'indemnisation de Madame Martine GRANGE à hauteur des dégâts matériels subis pour un montant de 331.25 € correspondant aux frais de réparation de son vélo électrique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,
Michel FAURE

